

672

11 JUILLET 1859

344

E 2/1150

*Le Ministre de Sardaigne à Berne, A. Jocteau,  
au Président de la Confédération, J. Stämpfli*

N

Berne, 8 juillet 1859

Le soussigné, Ministre-Résident de S.M. le Roi de Sardaigne, s'est fait un devoir de porter à la connaissance du Gouvernement de S.M. la note que Son Excellence Monsieur Stämpfli, Président de la Confédération suisse lui a fait l'honneur de lui adresser, en date du 27 Juin dernier.<sup>1</sup> Avant même d'avoir reçu cette communication, le Ministère de S.M. avait signalé au Gouverneur de la Lombardie la proclamation aux Tessinois, qui a été affichée clandestinement à Milan, dans la pensée de nuire au Gouvernement du Roi bien plus sans doute qu'à la Confédération suisse. Cette proclamation, du reste, n'a aucune importance en elle-même; ce n'est qu'une œuvre maladroite, qui ne méritait peut-être pas même d'attirer l'attention des Autorités suisses.

Néanmoins, le Soussigné a été chargé de renouveler à Son Excellence Monsieur le Président de la Confédération l'assurance que les Autorités veilleront à ce que de pareils inconvénients ne se reproduisent pas.

Le Gouvernement de S.M. désire vivement cimenter de plus en plus les rapports de bon voisinage qui existent entre les deux Pays, et, s'il a dû regretter que quelques Autorités fédérales n'aient pas toujours appliqué la neutralité de la manière la plus bienveillante à l'égard de la Sardaigne, il n'est pas moins décidé à faire respecter à Milan, et dans toute la Monarchie, les personnes et la propriété des citoyens suisses, comme à réprimer énergiquement tous les actes par lesquels on chercherait à faire naître des malentendus entre les Etats du Roi et la Confédération suisse.<sup>2</sup>

---

1. *Non reproduite.*

2. *Publiée dans FF 1859, II, p. 190.*

